



Dépôt: Jacques-Yves HENCKES
Date: 26 octobre 2000
Conférence intergouvernementale

JYH/TO

3

MOTION

La Chambre des Députés

- Considérant les mandats des Conseils européens de Cologne et de Tampere concernant l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux ;
- Considérant le texte final approuvé le 2 octobre 2000 par la Convention chargée de l'élaboration de la Charte comme un compromis de synthèse de droits civils et politiques et de droits nouveaux, comme les droits sociaux et économiques ;
- Considérant qu'il faut éviter le risque d'une concurrence entre deux systèmes juridiques de droits à l'intérieur de l'Union européenne ;
- approuve la Charte dans la version proposée

invite le Gouvernement

- à s'opposer à ce que la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne devient un texte juridiquement contraignant.

J.-Y. Henckes

J.-P. Koepf

A. Jaerling

F. Greisen

G. Gibéryen